

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Arnelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.
Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN 3 fr	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

7 Février. — On discute à la Chambre, diverses interpellations, tandis qu'au Sénat plusieurs amendements sont présentés relativement à la contribution des patentes.

— Réunion à Utrecht des délégués des Républiques sud-africaines en vue d'examiner avec le Président Kruger, la réponse de l'Angleterre à la note hollandaise.

8 Février. — Un incendie très violent détruit presque totalement la faïencerie de Saint-Maurice, près Paris. Les dégâts matériels sont évalués à environ 100.000 francs.

9 Février. — Une usine des environs de Roanne est détruite par un incendie. Un ouvrier est très dangereusement blessé en participant au sauvetage.

10 Février. — Le président du Conseil soumet à la Chambre un projet de loi qui, par suite du dernier dénombrement, modifie le tableau des diverses circonscriptions électorales.

— Dewet déjoue une fois de plus les tentatives des colonnes anglaises et échappe à leurs poursuites.

11 Février. — La transformation de la ville chinoise de Wei-Hai-Wei en colonie libre est annoncée aux Lords et aux communes. Ce résultat est considéré comme un échec pour la politique chinoise du Royaume-Uni.

— Une importante fabrique de dragées est détruite par un incendie, à Lyon. Les dégâts atteignent 300.000 fr.

12 Février. — Publication par le gouvernement Anglais, du traité d'alliance contracté avec le Japon pour le maintien du statu quo en Extrême-Orient.

— Mort de lord Dufferin, ancien ambassadeur du Royaume-Uni, à Paris.

13 Février. — Les ouvriers grévistes de la mégisserie de Saint-Julien. (Haute-Vienne) réunis au nombre de trois cents causent des désordres qui nécessitent l'intervention de la force publique.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier à huit heures du soir, sous la présidence de M. Hémar, maire, assisté de MM. Moreau, adjoint, Dupille Léonor, Michel, Vincent Émilien, Lemarié, Corvisier, de Chalambert, Dupille Charles, Thonnerieux, Pigeaux, Sacy et Fourié.

Excusé : M. le docteur Studer.

Absent : M. Chenevat.

Après la lecture du procès-verbal et la nomination des secrétaires, M. le Maire a annoncé que 10 francs ont été

employés en secours aux familles des réservistes en 1901, puis il a obtenu du conseil le vote d'une cotisation de 20 francs en faveur de la société de secours mutuels des instituteurs.

Sur la demande de M. le Maire, le conseil a désigné un candidat au produit annuel du legs Godard-Desmarets, puis s'est prononcé en faveur du maintien dans leurs foyers des jeunes gens désignés l'année dernière comme soutiens de famille.

Est venue ensuite la lecture d'une lettre de M. le Préfet, demandant au conseil de faire connaître son opinion sur le maintien à Dammartin de la communauté des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Vincent Émilien a demandé alors la parole et a déclaré qu'ayant voté précédemment en faveur du maintien des Dames de la Miséricorde, il voterait également celui des sœurs de St-Vincent-de-Paul, reconnaissant que ces religieuses rendent de grands services, et désirant en cela se montrer, comme toujours, partisan de la liberté et en particulier de la liberté d'enseignement. Il est malheureusement arrivé, ajoute-t-il, qu'une pression très vive ait été faite dans certaines familles en faveur de l'école congréganiste, et je vote avec l'espoir que ces faits ne se renouvelleront pas.

M. Thonnerieux, de son côté, croit devoir donner comme raison de son opposition au maintien des sœurs, les faits de pression dont il cite quelques exemples.

M. le Maire répond à ces déclarations en protestant de son attitude de neutralité absolue dans cette brûlante question des écoles et il constate avec une grande satisfaction, qu'en raison de leur excellente direction, les écoles

communales laïques de filles voient augmenter le nombre de leurs élèves.

D'autres questions telles que la participation des jeunes filles au bal de la fête, les escapades de certains jeunes gens dans les caves du château, d'autres affaires encore terminent le débat, et douze voix contre une se prononcent en faveur du maintien des sœurs.

M. le Maire donne communication d'une lettre de M. le sous-préfet de Meaux lui notifiant la décision du Conseil d'Etat annulant l'élection de M. Berger, et, à ce propos, il exprime le vif regret que lui cause l'éloignement de ce dévoué collègue, qu'en toute circonstance on trouvait disposé à rendre service.

M. Thonnerieux expose avec une grande franchise les raisons qui l'ont amené à demander l'annulation de l'élection Fourié-Berger et il déclare que la personnalité en elle-même de M. Berger pour qui il a la plus grande estime, n'entre absolument pour rien dans les raisons qui l'ont fait agir ainsi.

Vient ensuite la question des concessions d'eau, dont le rôle pour la présente année s'élève à 12.624 francs soit une augmentation de 450 francs sur l'année dernière, en raison d'un certain nombre de concessions nouvelles.

Par malheur, nous sommes menacés, au dire de M. le Maire, de n'avoir bientôt plus d'eau, car le puits de Ver qui fournissait primitivement plus de 1.000 mètres par 24 heures ne fournit plus actuellement que trois mètres à l'heure, soit 72 mètres en 24 heures.

Pour cette raison, M. le Maire engage de nouveau tous les propriétaires possesseurs de puits à les remettre

en état, en prévision d'une disette qu'il y a lieu de redouter si des pluies abondantes ne viennent, à bref délai, alimenter les sources souterraines de l'usine de Ver.

Après la rectification de la liste de l'assistance médicale gratuite, il est question du chemin donnant sur la route n° 13 et allant rejoindre l'ancien chemin des Postes.

Diverses propositions sont échangées pour l'aménagement de ce chemin dont la délimitation sera étudiée sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Plusieurs de nos confrères ont commenté un peu vivement, peut-être, les exploits de la bande des taupiers Dammartinois, dans les caves du château, occupées en partie par la buvette de M. Bonnin.

On ne peut que blâmer sévèrement la conduite de ces jeunes étourneaux qui, avec une inconcevable inconscience, s'exposaient à de réels dangers pour franchir le passage souterrain qui les conduisait par une pente rapide à deux mètres du sol des caves et qui risquaient en outre d'être surpris en flagrant délit par le propriétaire qui, en raison de la persistance de ces visites mystérieuses, aurait pu faire usage de l'arme qu'il avait placée à l'entrée des souterrains; cependant, il y a lieu de tenir compte de l'état d'esprit de ces jeunes imprudents qui accomplissaient par pure bravade des exploits dont ils ne soupçonnaient assurément pas le caractère délictueux.

Il est bien regrettable que l'administration municipale, si attentive

lors qu'il s'agit des recherches archéologiques d'un certain conseiller municipal, ait laissé agrandir et endommager pendant de longs mois, une ouverture de souterrain qui aurait pu donner lieu à de graves accidents, indépendamment des méfaits qu'on met à son actif.

MESNIL-AMELOT

Dimanche dernier, M. L. Legrand revenait en voiture de la gare de Mity-Claye vers neuf heures et demie du soir, lorsque près de la ferme de M. Bussault, il croisa la voiture du courrier de la poste, assez malheureusement pour que celle-ci fit subir à son véhicule une commotion assez violente qui renversa le cheval et brisa un des brancards.

M. Legrand en fut quitte pour quelques contusions sans gravité.

VILLENEUVE

La Société de Secours mutuels de Villeneuve s'est réunie le Dimanche 2 février dernier en assemblée générale pour recevoir communication du compte-rendu des opérations de la Société pendant l'année 1901.

Il résulte de cet exposé que le nombre des membres honoraires est actuellement de 13
celui des participants de 58
Total 71

Les recettes se sont élevées en 1901 à la somme de 1.220 fr. 75
les dépenses à 228 fr. 25
soit un boni de 992 fr. 50

L'avoir disponible est actuellement de 2.470 fr. 90.

Si l'on considère que la Société de Secours mutuels de Villeneuve compte à peine deux années d'existence,

on verra que sa situation financière est des plus satisfaisantes.

Un malfaiteur s'est introduit dans la nuit du 4 au 5 dans la râperie de Villeneuve-sous-Dammartin et a pris 15 kilos de cuivre, différents objets et une pèlerine appartenant à un des ouvriers.

Le total du vol s'élève à une cinquantaine de francs.

Malgré les recherches on n'a pu jusqu'à présent retrouver l'auteur de ce vol.

SAINT-SOUPPLETS

Le 1^{er} février dernier est mort à St-Soupplets, son pays natal, à l'âge de 76 ans, M. Philippe Meunier, Chevalier de Légion d'Honneur, décoré de la Médaille militaire, Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre ou de l'Éperon d'Or : le regretté M. Meunier était aussi titulaire de la médaille d'Italie et de la médaille de Mentana.

Il avait fait la campagne d'Italie en 1839, la campagne de Syrie en 1860 et 1861, fait partie du corps d'occupation de Rome, de 1862 à 1870 et enfin, fait la campagne contre l'Allemagne en 1870.

M. Meunier était donc un vieux brave, mais il était aussi et surtout un brave homme à l'âme honnête et au cœur large. Il aimait à encourager toutes les sociétés de Saint-Soupplets dont il était membre honoraire : et à la distribution des prix des enfants des écoles, qu'il honorait toujours de sa présence, il n'était ni le moins empressé ni le moins généreux.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 4 février, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie.

On ne verra plus, les jours de fête,

ce noble vieillard à tournure militaire, se promener dans les rues de Saint-Soupplets, la poitrine couverte de décorations qui rappelaient utilement à nos jeunes gens nos triomphes et nos gloires.

M. Meunier s'est endormi du dernier sommeil dans la pensée du bien, laissant à sa vaillante femme et à tous l'exemple et le souvenir d'une vie d'honneur et de dévouement.

C'est parce qu'il eut l'honneur que tous ceux qui l'ont connu saluent Philippe Meunier. C'est parce qu'il eut la honte qu'il est pleuré par tous ceux qui l'ont apprécié, tous ceux qui l'ont aimé !

(Indépendant)

OISSERY

La Commission départementale vient d'accorder une subvention de 150 fr. à la commune d'Oissery pour restauration des logements de l'instituteur et de l'institutrice.

ÈVE

Samedi prochain 22 février aura lieu en la salle de classé d'Ève, la septième et dernière conférence de cet hiver.

Objet : Résumé de ce qui a été dit sur les devoirs envers le corps. Un exposé succinct des devoirs envers l'âme, qui seront traités dans les conférences de l'hiver 1902-1903.

CLAYE

Les obsèques du petit Ranvier, que le palefrenier Biarne précipita dimanche soir dans le canal de l'Ouère, ont eu lieu jeudi au milieu d'une affluence considérable.

Au cimetière, MM. Pelletier, maire et Chevalier, juge de paix, ont pris la parole pour rendre hommage aux qualités du pauvre petit et remercier la

population du concours qu'elle avait prêté pendant toute la durée des recherches.

De superbes couronnes avaient été offertes par les jeunes gens du pays et les enfants des écoles.

Letondal, dont nous avons relaté dernièrement les exploits, a bien fait de contester la plupart des condamnations qui figuraient à son casier judiciaire.

Les recherches faites depuis mercredi dernier n'ont permis de relever contre lui qu'une seule condamnation, et encore, une condamnation encourue au Val de Travers, en Suisse, il y a 18 ans. Autant n'en pas parler.

En conséquence le tribunal a condamné Letondal à 2 mois de prison et Peynot à 4 mois de la même peine.

Conseil de Révision

Les opérations du Conseil de Révision auront lieu aux dates ci-après indiquées :

Claye. — Jeudi 20 mars, à 9 h. 1/4 8 ajournés, 92 conscrits.

Dammartin. — Jeudi 20 mars, à 2 h. 1/2 du soir : 6 ajournés, 91 conscrits.

Secours d'hiver

On lit dans le journal de Seine-et-Marne :

Comme tous les ans à pareille époque, M. Gaston Menier, à l'occasion de l'hiver, vient de faire distribuer entre toutes les communes des cantons de Lagny, de Claye, de Crécy et de Dammartin, une somme de 10.000 fr.

Les bureaux de bienfaisance et les

Conseils municipaux examineront comment la part qui revient à chaque commune pourrait être répartie entre les personnes nécessiteuses.

Cette appréciable libéralité sera bien accueillie au moment où la froide saison commence à faire sentir ses atteintes.

Les Taxes irrécouvrables

Le fait qu'une taxe, pour cause d'absence ou d'insolvabilité du contribuable, a été portée par le percepteur sur l'état des cotes irrécouvrables et admises en non valeurs, a-t-il pour résultat de libérer ce contribuable, même s'il repaît ou revient à meilleure fortune?

Le Conseil d'État vient de se prononcer pour la négative et de déclarer que si l'admission des cotes en non valeurs, décharge le percepteur de sa responsabilité vis-à-vis du Trésor public, elle ne saurait avoir pour effet d'éteindre la dette du contribuable qui n'en reste pas moins débiteur de son imposition.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} au 14 Février 1902

NAISSANCES

5 février. — René-François, fils de Alfred-François Huyke, charretier à Dammartin, et de Armandine-Clara Houpot, son épouse.

MARIAGE

8 février. — Entre Ernest-François Béné, 24 ans, bourelier à Dammartin, et Camille-Virginie-Alice Susset, couturière à Boursonne (Oise)

DÉCÈS

7 février. — Lucien-André Lucet, 2 ans.
8 février. — René-François Huyke, 6 jours.

L'impôt mobilier

L'application de la loi du 10 juillet 1901 a provoqué dans nos pays, des plaintes trop légitimes. Le conseil municipal de Dammartin dans sa séance du 29 Novembre dernier les a formulées avec énergie dans une adresse au Préfet de Seine-et-Marne. Beaucoup de communes ont fait de même.

Tout l'Arrondissement de Senlis proteste avec beaucoup d'animation : le mouvement s'est généralisé : et en ce moment, 120 députés, parmi lesquels M. Gaston Menier, proposent purement et simplement l'abrogation de cette loi.

Elle fut du reste votée malgré l'avis du gouvernement, et M. Caillaux en avait signalé d'avance les inconvénients mais 56 départements étant dégrévés, la majorité fut assurée.

C'était en somme une péréquation de l'impôt mobilier : comme quelques régions, le canton de Dammartin, entre autres, avaient profité de la péréquation de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, le nouvel état de choses pouvait être accepté si l'application n'en eut été si choquante.

Ce sont en effet les petites cotes et les communes les moins prospères qui supportent les plus fortes charges.

Il était certain que la remise des feuilles de contributions soulèverait de vives et trop justes réclamations. Personne en effet ne peut admettre que la part contributive des charges publiques ne soit pas répartie aussi équitablement que possible, suivant les ressources de ceux auxquels elles profitent.

Le déplacement total de l'impôt mobilier fut d'environ 3.400.000 fr. retirés à 56 départements pour être reportés sur 31 autres.

La part attribuée au département de Seine-et-Marne fut d'environ 200.000 fr. dont environ 51.000 fr. pour l'arrondissement de Meaux.

La répartition dut en être faite, d'après le vote de l'amendement Le Moigne au prorata des valeurs locatives d'habitation, constatées par le service des Contributions directes au cours de la révision biennale des évolutions de la propriété bâtie.

Les renseignements fournis aux Conseils Généraux et d'Arrondissements pour la distribution des contingents qu'ils avaient à répartir à leur tour ont été insuffisants et les ont amenés à adopter une marche qui les a conduits à des résultats absolument inattendus.

Les communes en pleine prospérité, ne peuvent elles-mêmes voir sans stupéfaction que, non seulement elles n'ont rien à supporter des charges nouvelles, mais que, fait inouï, elles sont mêmes dégrévées, et que ce fardeau qu'on leur retire s'ajoute à l'augmentation générale, qui frappe ainsi d'autant plus lourdement des communes dont la population diminue tous les jours.

— Il est aujourd'hui très probable que toutes les réclamations si justifiées qui se multiplient de jour en jour vont produire un effet salutaire, et que cette loi, dont l'application surtout est si malencontreuse, va être suspendue, ou tout au moins profondément modifiée.

Dammartin était une des villes du département la plus lourdement frappée : sa plainte a trouvé tout l'écho et toute la sympathie possibles, aussi il faut espérer que les habitants, si cruellement menacés, en seront quittes pour une très vive alarme. Cette augmentation réellement injustifiable de 1825 fr. sur 51.000 fr. attribués à tout l'Arrondissement aurait à jamais privé la ville des ressources indispensables à bien des services nécessaires, à toute amélioration, et à bien des travaux que le manque d'argent fait incessamment ajourner.

L. D.

L'Éducation esthétique à la campagne

Rien n'est plus légitime que le souci que l'on a aujourd'hui de l'Éducation esthétique populaire, de cette éducation qui nous rend capable de connaître, de comprendre et d'apprécier les caractères du beau, dans les productions de la nature et de l'art ou dans la vie. En effet, l'éducation esthétique est une source constante et intarissable de jouissance et de faciles bonheurs ; elle est de plus, essentiellement moralisatrice, parce qu'on peut concevoir la morale comme une convenance universelle, d'une universelle harmonie. Mais ou l'on s'est bien trompé, c'est à mon sens, sur les moyens à employer pour développer cette sorte de tact ou d'instinct naturel qu'est le sens esthétique.

Les efforts se sont surtout portés à la campagne ou les paysans ont une fâcheuse réputation au point de vue du goût, et l'on a cru avoir tout fait lorsqu'on a eu couvert les murs de l'école d'images réputées artistiques. Si l'on voit, disaient les philanthropes gagnés à cette cause, tant de paysans admirer de vilaines choses, c'est simplement parce qu'il ne leur est pas donné d'en admirer de belles.

Quelle hérésie ou quelle grosse naïveté ! Et la campagne, pourquoi la comptez-vous ? N'est-ce pas la plus belle œuvre d'art qu'ait pu rêver l'orgueil humain ? Pourquoi chercher des imitations ?

La haute montagne et la vallée profonde, la plus modeste colline et le moindre coin de champ ont leur beauté, ainsi que la mer et l'océan, l'étang, la mare avec ses tristes saules, le plus insensible mouvement de terrain, vêtu de végétation et de lumière.

Le sens esthétique, cette mystérieuse intuition, existe chez le paysan. Sans cesse en face de la nature, il en subit le charme presque douloureux par la multiplicité de ses révé-

lations, mais incapable le plus souvent de coordonner ses impressions, il tâche de s'y soustraire en s'absorbant, sans plus voir ni écouter, dans son travail machinal.

Développer cet instinct, préciser cette vague rêverie, procurer au paysan la connaissance de son sentiment tel doit être le but de l'éducation esthétique.

Le moyen ? Donner au laboureur les appréciations plus raisonnées d'admirateurs de la belle nature. Il faut que l'école use et abuse des morceaux choisis ayant trait aux choses de la campagne. Les belles pages, les poésies champêtres échauffent le cœur tout en ornant la mémoire ; et, plus tard, devenu homme et cultivateur, l'élève s'en rappellera quelques-unes, car les souvenirs les plus solides sont ceux qui datent de l'âge de l'école.

Il se répètera à lui-même en dirigeant sa charrue ou en coupant ses foins, les beaux vers de Lamartine sur le labour ou ceux de Victor de Laprade sur la fenaison, et son travail ainsi bercé deviendra moins pénible et moins fastidieux. Tout en courbant son front pour ensemencher son champ, il élèvera son esprit : il s'intéressera aux magnificences végétales que l'effort incessant de l'homme fait jaillir du sein de la terre ; il comprendra l'œuvre de Dieu, il comprendra la sienne, et retrouvera sa force et sa foi dans la vie. Il sera comme ce géant qui combattait contre Hercule et qui retrouvait sa vigueur lorsque le hasard de la lutte lui faisait toucher la terre dont il était sorti.

Puis, je vois dans l'éducation esthétique, ainsi comprise, un résultat inattendu. Elle contribuera certainement en poétisant la vie de l'agriculteur, à la lui faire aimer, et ce sera un des principaux adjuvants de la lutte contre la dépopulation des campagnes. Plus avisé que le paysan du Latium chanté par Virgile, notre fortuné cultivateur connaîtra et appréciera la réalité de son sort heureux.

Il ne se croira pas obligé, pour arriver à la richesse et aux honneurs, d'abandonner la campagne pour la ville, la charrue pour le comptoir.

Ainsi, l'instituteur aura rendu un service immense à l'agriculture ; en se vouant à l'éducation esthétique de ses élèves, il aura vraiment accompli un acte de justice sociale et de solidarité humaine.

A. PÉRIS.

FAITS DIVERS

UNE NOMBREUSE FAMILLE

Les journaux de la Charente-Inférieure racontent qu'au cours des opérations du tirage au sort du canton de Tonnay-Charente, un conscrit de la commune de St-Crépin, nommé Laroche, a présenté au moment du tirage une réclamation d'un genre peu commun.

Il est le plus jeune de trente-deux enfants dont douze sont encore vivants ; son père est garde champêtre de la commune depuis près de trente ans, sa mère est morte il y a peu d'années.

Cette femme, d'une rare fécondité, a mis au monde quatre enfants à la fois.

Et ce n'est pas une gasconnade.

LA ROBE DE VERRE

Le matériel de ce costume admirable a été fabriqué, ou, pour mieux dire, soufflé à Dresde et coupé à la dernière mode de Paris, il n'a pas fallu moins de cinq mois pour produire les soixante-quatorze mètres américains (68 mètres environ) de matériel en grande largeur qui furent employés pour la robe. La façon en est simple et charmante ; la jupe est demi-longue, unie devant et froncée derrière et ornée en bas d'un grand volant qui est surmonté de trois bandes de galons et fermée par une frange. Le scintillement de cette garniture est absolument féerique.

Elle se retrouve autour du corsage décolleté et très collant.

Les soixante-quatorze mètres se répartissent ainsi : quatorze mètres d'étoffe, trente-cinq mètres de galon, vingt-cinq mètres de frange, le tout en verre, bien entendu.

A considérer ces chiffres, on croirait qu'ils représentent un poids considérable. Eh bien ! la toilette de verre n'est pas

plus lourde que n'importe laquelle des robes, grâce à l'ingénieuse préparation de l'étoffe : elle se compose, en effet, de millions et millions de fils d'une finesse extrême, creux et assez forts et cependant assez flexibles pour être tissés en étoffe résistante.

LE SOMMEIL ET LA MORT

Combien d'heures doit-on dormir ? Faut-il dormir peu ou beaucoup ?

Les avis sont partagés. Une Ligue récente s'est formée aux États-Unis contre le sommeil, par opposition à une autre Ligue qui préconisait les longs sommeils comme réparateurs.

La population du Haut-Congo n'a pas besoin qu'on la convie au repos quotidien.

Elle est en ce moment atteinte de la « maladie du sommeil » : Si impérieuse est, chez les personnes frappées, l'obligation de s'abandonner au sommeil, qu'il leur devient impossible d'y résister, et elles ne tardent pas à mourir, sans qu'aucune médication soit parvenue à les réveiller. On cite un village, très salubre d'ailleurs, où, en quelques mois, quarante-sept personnes ont succombé à l'invincible. Les enfants surtout sont menacés.

Dictons de Février

Si le jour de la Chandeleur il fait beau,
Il y aura du vin comme de l'eau.

Quand il pleut pour le mardi gras,
Il y a de l'huile pour la salade.

Autant l'allouette chante avant la St-
[Mathias

Autant elle se tait après.

Quand il tonne en février,
Montez vos tonneaux au grenier.

La neige de février
C'est de l'eau dans un panier

Neige que donne février,
Met peu de blé au grenier.

Pluie de février,
C'est du fumier.

Brouillard de février
Vaut du fumier.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE